

Vous avez un nid de frelons sur votre propriété ?

Vous avez un nid de frelons sur votre propriété et vous vous demandez comment lutter ? La lutte repose sur la destruction des nids. Elle doit toujours être effectuée avec précaution car son approche déclenche des réactions de défense et d'agressivité des frelons. La destruction doit être réalisée par des professionnels formés.



En cas de découverte d'un nid :

- se mettre en sécurité : éviter de s'approcher à moins de 5 mètres du nid et surtout ne pas tenter de détruire le nid
- prévenir l'AEV dans les plus brefs délais (01 83 65 38 00 ou 06 25 62 35 32)

Si vous en constatez sur l'espace public, n'hésitez pas à le signaler via le formulaire contact : <https://www.magny-les-hameaux.fr/mes-demarches/communication/contact>

L'Echo du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse vous dit tout sur le frelon, à travers huit questions (juillet 2019).

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/nature-ressources-protection-des-especes/abeille-domestique-co...>

Infos pratiques

En cas de piqûre :

- ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement ;
- utiliser une pompe à venin si on en possède une. Enlever le dard si celui-ci est resté dans la peau ;
- penser à désinfecter l'endroit de la piqûre. Pour limiter le gonflement, passer un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée ;
- en cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou en cas de piqûres multiples, appeler le 15 ou le 112.

Documents

[Frelons, prudence !](#)

[PRÉSENCE DE FRELONS, PRUDENCE ! Consignes de sécurité](#)